

Pièces à produire	Formulaire	<p>Remplir le formulaire CERFA à l'ENCRE NOIRE ou faire une pré-demande en ligne sur le site de la Ville de COMBOURG www.combourg.com ou sur le site de l'ANTS : https://predemande-cni.ants.gouv.fr</p> <p>Le demandeur doit être présent au dépôt et au retrait du passeport et de la CNI</p>
	1 Photo	<ul style="list-style-type: none"> - Récente (moins de 3 mois) de format 35x45 mn, sans pliure - Tête droite et nue (pas de foulard, pas de bandeau, pas de serre-tête...), - Visage et cou dégagés (pas de chevelure sur le visage, par d'écharpe, pas de col montant au niveau du cou) - De face, expression neutre (pas de sourire), bouche fermée - Le port de lunettes est interdit <p>Attention : une photo non conforme entraîne un rejet de dossier</p>
	Justificatif d'identité	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Acte de naissance de moins de 3 mois, original, copie intégrale <input type="checkbox"/> Carte d'identité plastifiée, valide ou périmée depuis – de 5 ans <input type="checkbox"/> Passeport sécurisé, valide ou périmé depuis – de 5 ans <input type="checkbox"/> Livret de famille <p>NB : Restitution obligatoire de l'ancien passeport et de l'ancienne CNI</p>
	Justificatif de domicile EN ORIGINAL	<p>Justificatif récent : de moins de 6 mois à la date de dépôt de la demande au nom de l'intéressé : facture EDF, gaz, téléphone, impôt sur le revenu, titre de propriété attestation d'assurance du logement.</p> <p>Si vous habitez chez quelqu'un et que vous avez moins de 25 ans (y compris enfant majeur domicilié chez ses parents) :</p> <p>L'hébergeant doit vous fournir : un justificatif d'identité + un justificatif de domicile à son nom + une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois</p> <p>Pour les mineurs dont les parents sont divorcés ou séparés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jugement de divorce (intégralité / convention / décision judiciaire. • En cas de résidence alternée : justificatif de domicile + justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport) de chacun des 2 parents + si séparation des parents non mariés : accord amiable écrit avec les signatures des 2 parents.
Pièces supplémentaires en fonction de votre situation		<ul style="list-style-type: none"> • Pour les mineurs : carte d'identité ou passeport du représentant légal qui dépose la demande. • En cas de perte/vol : déclaration de perte délivrée en mairie ou déclaration de vol délivrée en gendarmerie ou commissariat de police. • En cas d'utilisation du 2^{ème} nom : <ul style="list-style-type: none"> - Nom du conjoint : copie intégrale de votre acte de naissance comportant la mention du mariage ou de votre acte de mariage de moins de 3 mois. - Nom de l'ex-conjoint : autorisation écrite de l'ex-conjoint ou jugement de divorce mentionnant l'autorisation. - Mention « veuf » ou « veuve » : acte de décès du conjoint décédé • En cas de tutelle : jugement de tutelle + présence obligatoire du tuteur au dépôt et au retrait. • En cas de naturalisation française : copie intégrale de votre acte de naissance portant la mention du décret de naturalisation + certificat de nationalité française.
Coût		<p>PASSEPORT :</p> <p>Majeur : 86 € en timbres fiscaux</p> <p>Mineur de 15 ans à 18 ans : 42 € en timbres fiscaux</p> <p>Mineur de moins de 15 ans : 17 € en en timbres fiscaux</p> <p>CNI :</p> <p>Gratuite sauf en cas de perte ou de vol : Timbre fiscal de 25€</p> <p>📍 Achat des timbres fiscaux : bar-tabac, trésorerie ou en ligne : https://timbres.impots.gouv.fr</p>